

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 44

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 43/2126 :

Mont-Vert les Hauts (Chantier d'Insertion) : Convention de mise à disposition d'un foncier par la Commune de Saint-Pierre à l'Association FEKLER (anciennement AAPEJ) - Fixation de la redevance

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy) , BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA

ABSENTS :

MM. SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



David LORION

Affaire n°43/2126 : Mont-Vert les Hauts (Chantier d'Insertion) : Convention de mise à disposition d'un foncier par la Commune de Saint-Pierre à l'Association FEKLER (anciennement AAPEJ) - Fixation de la redevance.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Dans le cadre d'un soutien à la dynamique associative sur la Commune de Saint-Pierre et afin de permettre à l'Association FEKLER (anciennement AAPEJ) de mener au mieux sur le foncier communal cadastré HI n°1020 partie les activités de leur atelier de chantier d'insertion :

ACI Mont-Vert qui consiste à accueillir un public sous-main de justice, très éloigné de l'emploi, dans le cadre d'un aménagement de peine de type placement à l'extérieur ou sous surveillance électronique en partenariat avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Réunion

- VU la convention de mise à disposition des biens cadastrés HI n°1020 partie et HI n°8 partie, signée entre la Commune de Saint-Pierre et l'Association Aide et Protection de l'Enfance et de la Jeunesse (AAPEJ) en date 20/03/2023 qui expire le 20/03/2026

- VU l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 24/10/2023 validant la dénomination « FEKLER » comme nouveau nom de l'association Aide et Protection de l'Enfance et de la Jeunesse (AAPEJ)

- VU la décision n°2025-AE-253 en date du 09/09/2025 de la Direction de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, accordant l'autorisation d'exploiter à l'AAPEJ

- VU la convention pluriannuelle n°ACI 974 250029 Atelier de Chantier d'Insertion Mont Vert les Hauts entre AAPEJ et la Direction de l'Economie et de l'Emploi du Travail et des Solidarité (DEETS)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **DE CONSENТИR une convention de mise à disposition à l'Association FEKLER (anciennement AAPEJ) Association loi 1901 publiée au J.O le 19/07/19 immatriculée au SIRET sous le n°318226479 (adresse du siège social 8 rue des Conques 97434 La Saline les Bains représentée par son président Mr Jean Paul BENARD, dans les principaux termes suivants :**

- Désignation du bien :

Références cadastrales Sections :	Superficie	Adresse	Situation
HI n°1020 partie	10 500 m ² environ	Chemin Sédael 97410 Saint-Pierre	Bâti de construction de 43 m ² environ

- **caractère de la convention** : administratif, temporaire, précaire et révocable
- **durée** : Trois (3) ans à compter de la signature de la convention de mise à disposition
- **désignation** : à tout moment avec un préavis de 2 (deux) mois par l'une ou l'autre des parties
- **sécurité** : à charge pour l'Association de respecter la réglementation en matière de sécurité et celle des établissements recevant du public.
- **destination des lieux** : Mise en œuvre des activités de l'Association conformément à son objet statutaire, notamment les activités de chantier d'insertion ACI Mont-Vert.

- **DE FIXER la redevance à titre gratuit.**

La valorisation comptable du bien mis à disposition étant considérée comme une subvention en nature de 4 344.47 €/an devra être comptabilisée en enregistrée dans les comptes annuels de l'association. Un justificatif de cette inscription devra être transmis à la Commune de Saint-Pierre

Les autres clauses sont relatées dans la convention ci-annexée.

- **DE L'AUTORISER à signer tous documents liés à cette affaire, notamment la convention de mise à disposition.**



P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



2
David LORION